



Thônex

législature 2020-2025
motion no 119
séance du 04/10/2022

Motion déposée par le groupe PLR « Pour la construction
d'une nouvelle salle de sport polyvalente au
Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

1 Considérant :

- La sollicitation des clubs sportifs de Handball/ Basketball/ Volleyball
- En date du 18 mai dernier, le groupe PLR du Conseil municipal de Chêne-Bourg a été approché par le biais d'un courrier co-signé par :
 - Madame Cassandra Subedi, Présidente du Chênois Handball,
 - Monsieur Jean-Louis Poncin, Président Chêne Basketball,
 - Monsieur Philippe Tischhauser, Président du Chênois Genève Volleyball.
- L'objet de ce courrier commun aux principaux utilisateurs de salles du CSSM requiert la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente dans les Trois-Chêne, en voici les raisons:
- Le manque récurrent d'infrastructure sportives dans les communes des « Trois-Chêne ».
- Nos trois communes connaissent une augmentation constante de la population, notamment familiale, à travers divers projets de logements :
 - À Chêne-Bourg autour de son nouveau centre urbain propulsé par sa nouvelle gare.
 - À Thônex avec les constructions récentes et futures du nouveau quartier de Belle- Terre.
 - À Chêne-Bougeries où la réalisation des PLQ Chevillarde et Challendin sont en cours.
- Il en résulte une surexploitation des infrastructures à disposition mettant en péril le bon fonctionnement des clubs sportifs et l'offre de service proposée à la population.
- 1000 joueuses & joueurs, dont 90% font partie du mouvement juniors & loisirs dédié aux trois communes, sont regroupés sous la bannière de ces trois clubs.
Nous évoquons ici l'effectif de 50 équipes tant juniors que seniors, féminines et masculines.
- L'importance du sport, facteur reconnu de cohésion sociale et participant à l'intégration de notre jeunesse exige notre attention particulière. Il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les clubs sportifs et visant à leur permettre de pouvoir remplir sereinement leur mission au service de notre population.



- Il résulte de cette situation le refus d'inscription de jeunes par manque de moyens. L'intérêt croissant de nos jeunes pour le sport (les effectifs ont doublé en 5 ans) contraignent en effet les clubs à instaurer des listes d'attentes. Plus de 150 jeunes de nos communes figurent ainsi aujourd'hui sur ces listes.
- Sans nouvelle infrastructure ce problème mis en exergue par les trois clubs sportifs précités mais dont le constat est partagé par les quelques 13 clubs sportifs présents au CSSM annonce une situation particulièrement préoccupante dans la mesure où un nombre croissant de jeunes sportifs des Trois-Chêne ne pourront intégrer le club sportif souhaité.
- A titre de synthèse nous vous proposons ici les principaux arguments exprimés par les requérants qui atteste de l'urgence de la situation :

1.1 Risques sociaux :

- Difficultés d'arrêter des critères de sélection objectifs.
- Difficulté d'entretenir des relations paisibles avec les parents/ enfants ne pouvant pas initier le sport souhaité.
- Risque de sentiment d'exclusion pour les jeunes non retenus.
- Risque de perte de contact avec la population des Trois-Chêne.

1.2 Risques fonctionnels

- Membres des comités lassés de cette situation limitant les projets sportifs souhaités par les clubs.
- Difficultés à trouver des bénévoles dans une situation de stress logistique exacerbée.
- Difficulté à organiser des matches / compétitions régionales et nationales du fait du manque de place.
- Surcharge du centre affectant les entraînements des équipes lors de l'organisation de compétitions/ manifestations.
- Impossibilité de répondre à la demande de camp de la population des Trois-Chêne durant les périodes de vacances scolaire.

Risques structurels

- Mise en péril des équipes fanions, véritables moteurs des clubs et de l'adhésion des jeunes sportifs, du fait des conditions d'entraînement dégradées.
- Potentielle dégradation et/ou appauvrissement de l'offre sportive des « Trois-Chêne » en cas d'impossibilité pour les clubs de répondre aux besoins de la population.

2. Le projet de rénovation du CSSM mis à l'étude dès la fin 2020

- Il a été identifié dès l'automne 2020 le besoin d'un projet de rénovation et



législature 2020-2025
motion no 119
séance du 04/10/2022

d'amélioration énergétique des bâtiments pour le CSSM permettant de palier à des problèmes structurels et dont le coût fut alors estimé à CHF 9'850'000.- Un crédit d'étude de CHF 303'000.- a été voté en ce sens par les trois conseils municipaux en décembre 2020,

(Chêne-Bougeries le 10.10.20, Chêne-Bourg le 15.12.20, Thônex le 15.12.20).

- À la suite des premiers résultats de l'étude en cours, le volume de cette première estimation s'est révélé trop faible. Pour respecter les règles des AIMP, une nouvelle mise en concurrence est nécessaire et la direction préconisée par le Conseil Intercommunal du CSSM est de lancer un Mandat d'Étude Parallèles (MEP) afin de pouvoir confronter différentes idées et ainsi trouver la meilleure solution possible pour le centre sportif.
- Nous proposons d'associer à ce MEP les premières réflexions pour la construction d'une nouvelle halle adjacente au CSSM afin d'optimiser les coûts liés à l'appel d'offre, à l'étude de projet, et éventuellement à la construction. Il s'agit d'une opportunité pour lancer les réflexions afin de résoudre une situation qualifiée d'urgente.
- Nous relevons que la présente motion est déposée conjointement par les PLR Chêne-Bourg, PLR Chêne-Bougeries & PLR Thônex qui souhaitent s'associer à la défense du sport et des infrastructures sportives mise à la disposition de la population des Trois-Chêne en réponse aux besoins exprimés et constatés.

Par 14 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions

Le Conseil municipal invite les représentants du Conseil intercommunal du CSSM

- A débiter sans attendre les démarches de concertation avec les autres communes des Trois- Chêne à soumettre et soutenir une étude pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente attenante au CSSM, par exemple sur l'emplacement actuel du terrain de « beach-volley ».

Thônex, le 6 octobre 2022

(MM-22-10)/cm 04/10/2022

